

Assemblée communale du 9 mai 2023 à 20h00
à la salle communale de Granges

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 41 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal in corpore, et 4 personnes sans le droit de vote. La majorité est à 21.

A partir du point 4 : 42 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal in corpore, et 4 personnes sans le droit de vote. La majorité est à 22.

Excusés : M. André Droux, M. Christophe Letellier, M. et Mme Philippe et Flore Binggeli, M. Jean Reichenbach, M. et Mme Roger et Ginette Vienne

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 28 avril 2023, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Louis Philipona et Frédéric Grangier sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022**
- 2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2022 uniquement, de 89% à 79%**
 - 2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2022 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Approbation
- 3. Comptes 2022**
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Compte des investissements
 - 3.3 Présentation du bilan
 - 3.4 Rapport de la fiduciaire
 - 3.5 Rapport et préavis de la commission financière

3.6 Approbation

4. Règlement communal pour les subventions en matière d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables et de la protection de l'environnement

4.1 Présentation

4.2 Rapport et préavis de la commission financière

4.3 Approbation

5. Rapports des commissions communales

5.1 Rapport de la commission d'aménagement

5.2 Rapport de la commission des naturalisations

5.3 Rapport de la commission de l'énergie et environnement

5.4 Rapport de la commission en faveur des jeunes apprentis et étudiants

6. Informations communales

7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est approuvé par 39 oui et 2 abstentions.

2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2022 uniquement, de 89% à 79%

2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2022 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Mme Christine Varone explique que, pour la cinquième année consécutive, le Conseil communal propose à l'assemblée communale une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 89% à 79% pour l'année 2022 uniquement.

Le compte de résultats se solde par un produit de Fr. 686'286,62 avant la prise en compte de la baisse proposée.

Hormis une gestion maîtrisée des dépenses, cet excédent a pu être atteint essentiellement par l'encaissement d'impôts non prévisibles sur les prestations en capital, et sur les impôts spéciaux (à savoir sur les gains immobiliers et plus-values, et sur les mutations immobilières).

L'impact de cette modification s'élève à Fr. 282'249,21 et fixe l'excédent de revenus du compte de résultats à Fr. 404'042,41, qui est reporté au capital propre au bilan.

Le Conseil communal a souhaité limiter la baisse du coefficient d'impôt à 10 %, en favorisant aussi une augmentation du capital propre. Cela démontre sa volonté non seulement de mettre l'accent sur le futur et sur sa capacité d'investissement, mais aussi, le cas échéant, de mieux absorber des éventuels déficits budgétaires comme le permet la loi sur les finances communales.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Rüegg pour la lecture du rapport de la commission financière.

2.2 Rapport et préavis de la commission financière

Avec un coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, réduit de 89% à 79%, le résultat de l'exercice 2022 se solde par un excédent de revenus de CHF 404'042.41.

La proposition faite à l'assemblée est dans la ligne de ce qui a été fait lors des quatre dernières années. La Commune n'a pas souhaité aller au-delà des 10 points de baisse d'impôts afin de privilégier la dotation de son capital propre pour l'avenir. Ceci permettra une amélioration des indicateurs et de la capacité d'investissement.

La commission financière préavise favorablement à cette proposition.

2.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président informe que le Conseil communal soutient, à l'unanimité, cette stratégie de la fiscalité dynamique.

La parole n'étant pas demandée, la diminution, pour l'année fiscale 2022 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

3. Comptes 2022

En préambule, Mme Christine Varone fait part de quelques remarques.

Il convient de relever que, selon les dernières exigences légales, les communes ont l'obligation de disposer d'un système de contrôle interne (SCI). Nous n'avons pas, à ce jour, comme la majorité des communes, de système de contrôle interne, ce qui a fait l'objet d'une recommandation de la part de la fiduciaire dans son rapport détaillé. Il sera mis en place au cours de l'année.

La planification financière à 5 ans sera présentée lors de l'assemblée des budgets en décembre prochain, afin qu'elle soit plus aboutie.

3.1 Compte de résultats

Les comptes 2022 bouclent avec un total de Fr. 4'578'120.00 de charges et Fr. 4'982'162.00 de produits. L'exercice 2022 dégage un bénéfice de Fr. 404'042.41 au-delà de toutes attentes, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 17'140.63.

La gestion des dépenses étant bien maîtrisée, ce résultat s'explique essentiellement par des recettes extraordinaires au niveau des impôts sur les prestations en capital (prévoyance) et sur les impôts spéciaux (gains immobiliers et plus-values, mutations immobilières). Ces sources de revenus sont difficilement prévisibles et sont retenues avec une certaine prudence lors de l'établissement des budgets, sur une base historique courante.

Ces recettes exceptionnelles totalisent Fr. 637'206.60. En conséquence, le compte de résultats affiche un excédent de produits de Fr. 404'042.41. D'autre part, ce bénéfice intègre la prise en compte d'une baisse du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 79% pour 2022. L'impact sur le compte de résultats est de Fr. 282'249.21.

Les participations aux collectivités publiques (charges liées) représentent 52% du budget.

L'approvisionnement et la protection des eaux sont des comptes qui s'équilibrent. Les prélèvements aux réserves s'élèvent à Fr. 783.00 pour l'approvisionnement en eau, et à Fr. 129'657.00 pour la protection des eaux.

Le taux de couverture pour la gestion des déchets est de 75% et est supérieur à la norme minimale de 70%.

Mme Christine Varone commente les écarts significatifs.

0 Administration générale

Le traitement et les jetons du Conseil communal sont supérieurs au budget de plus de Fr. 23'000.00 et reflètent le temps consacré aux importants investissements en cours et à MCH2.

Au niveau des immeubles du patrimoine administratif, les loyers de l'antenne à l'alpage ont été rattrapés. Pour le bâtiment de la Léchère 2b, les charges financières et les prestations des conseillers sont affectées au patrimoine administratif durant la construction.

1 Ordre et sécurité public, défense

Ce chapitre n'appelle pas de commentaires particuliers, si ce n'est que la participation aux frais de curatelle, facturée par le RSSV, est en augmentation de Fr. 5'555.00 par rapport au budget.

Pour mémoire, la comptabilité du corps des sapeurs-pompiers a été reprise dans la nouvelle organisation des secours sud fribourgeois au 1^{er} janvier 2023.

2 Formation

Les frais liés au cercle scolaire et au cycle d'orientation sont inférieurs par rapport au budget. Les coûts liés à l'accueil extrascolaire sont également en baisse ; les mesures prises commencent à porter leurs fruits.

3 Culture, sports et loisirs

Ce poste est conforme au budget. Il n'apporte pas de remarque.

4 Santé

Ce poste comprend essentiellement des charges liées. Les prestations du RSSV relatives aux soins à domicile, à l'aide familiale et à la coordination du réseau sont moins élevées que le budget, contrairement aux frais de l'administration du RSSV qui eux sont plus élevés.

5 Prévoyance sociale

Forte augmentation de la participation aux prestations d'accueil de la petite enfance (crèches et mamans de jour). Cette augmentation est récurrente et similaire à 2021 et le budget avait été adapté en conséquence. L'augmentation des coûts est surtout la conséquence de subventions communales plus élevées pour quelques familles.

Diminution de notre participation aux frais intercommunaux d'assistance du service social. Le décompte final 2022 est en notre faveur.

6 Trafic et télécommunication

La réfection du chemin historique est reportée à 2023.

Des coûts supplémentaires ont été comptabilisés pour l'entretien des machines et véhicules (pneux sur jantes, chaînes à neige) et pour le remplacement d'appareils à la villa vers la station essence (radiateurs, poêle, frigo). Ces éléments n'étaient pas prévus.

7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

L'approvisionnement en eau, et le traitement des eaux usées sont des comptes qui s'équilibrent. Les valeurs sont globalement inférieures au budget pour l'adduction, et supérieures pour les eaux usées.

La déviation de la conduite communale d'eau potable au chemin de la Boverly a coûté moins cher que prévu.

Avec la mise en place du plan comptable MCH2, les taxes de raccordement à l'eau potable et aux eaux usées sont dorénavant comptabilisées en investissement, et sont soumises à la TVA.

L'augmentation des prestations du PGEE (+Fr. 24/m) est compensée par la diminution des frais d'entretien du PGEE (-Fr.32/m).

Les recettes des autorisations de construire sont supérieures au budget.

8 Economie publique

Pas de commentaires particuliers.

9 Finances et impôts

Seuls deux débiteurs sont en pertes ; le montant est inférieur au budget.

Concernant les impôts, les recettes sont supérieures aux prévisions budgétaires, sachant que le budget est élaboré avec un coefficient d'impôt à 89% pour l'impôt sur le revenu et la fortune. L'impact de la baisse proposée ce soir à 79% se chiffre à Fr. 282'249.21.

Des impôts non prévisibles sont très largement supérieurs au budget, à savoir :

- L'impôt sur les prestations en capital (+138/m),
- Les impôts sur les gains immobiliers (+91/m) et sur les mutations immobilières (+237/m) à mettre en lien avec les ventes immobilières
- Les contributions immobilières suivent la même tendance (+22/m) et sont liées aux nouvelles constructions
- Pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales, les effets de la réforme fiscale n'ont pas clairement impacté les comptes 2022. La compensation cantonale prévue à cet effet nous a été encore versée (+32/m).

Le résultat net de l'immeuble de la Croix-Blanche est très légèrement inférieur au budget.

Pour les intérêts, la charge inclut l'emprunt de 1 million contracté pour le bâtiment de la Léchère 2b. Ces intérêts sont répartis en fonction des différents postes concernés.

Le résultat 2022, avant la prise en compte de la baisse d'impôt, est de Fr. 686'291,62. La baisse d'impôt étant de Fr. 282'249.21, le résultat final se monte à Fr. 404'042.21.

3.2 Comptes des investissements

Le compte des investissements montre un excédent de dépenses de Fr. 1'204'535,08 (recettes de CHF 336'497,65 et dépenses de CHF 1'541'032,73); le budget prévoyait un excédent de dépenses de Fr. 4'583'935.00.

Les dépenses 2022 démontrent l'avancement des projets en cours, notamment la construction du bâtiment de la Léchère 2b et l'étape 1 des chemins des améliorations foncières. Quant aux recettes, elles concernent les subventions des améliorations foncières et l'encaissement des taxes de raccordement des eaux claires et des eaux usées. Aucun investissement n'est terminé.

3.3 Présentation du bilan

Mme Christine Varone commente le bilan au 31 décembre 2022.

Le modèle de compte harmonisé MCH2 a un impact structurel sur le bilan au travers de la réévaluation des patrimoines administratif et financier. Son total passe de Fr. 6'057'567.00 au 1er janvier à Fr. 9'694'794.00 au 31 décembre 2022.

L'actif se compose de disponibilités et actifs à court terme, pour Fr. 2'391'998.00 du patrimoine administratif, pour Fr. 5'772'797.00 réévalué selon la méthode préconisée, et du patrimoine financier (immeuble de la Croix Blanche, et bâtiment à la route d'Attalens 9) pour Fr. 1'530'000.00 réévalué à sa valeur vénale.

Au passif, les fonds étrangers se montent à Fr. 6'599'078.00 et incluent des subventions pour Fr. 1'153'859.00. Ces subventions résultent du processus de réévaluation et sont à mettre en lien avec le patrimoine administratif à l'actif.

Quant au capital propre, il est composé de plusieurs postes :

- Les financements spéciaux des eaux (adduction et eaux usées) pour le maintien de la valeur pour Fr. 819'973.00
- La réserve liée au retraitement du patrimoine administratif de Fr. 481'190.00, dont la réserve (constituée sous l'ancien modèle de compte) pour le bâtiment de la Léchère 2b de Fr. 220'000.00 qui a pu volontairement être conservée
- Les résultats cumulés pour Fr. 1'389'871.00 qui intègrent les résultats passés et également la réévaluation du patrimoine financier, ainsi que le résultat 2022 de Fr. 404'042.00

Actifs		Passifs
Disponibilités et actifs à court terme	2 391 998	6 599 718 Fonds étrangers
Patrimoine administratif	5 772 797	1 153 859 <i>dont subventions</i>
Patrimoine financier	1 530 000	<u>Capital propre</u>
		819 973 Financements spéciaux
		481 190 Réserve liée au retraitement
		1 389 871 Résultats cumulés
Résultat annuel 2022		404 042
	9 694 794	9 694 794

Indicateurs financiers MCH2

Part des charges d'intérêts	0%	0% - 4% : bon
Part du service de la dette	4%	< 5% : charge faible
Dette nette par habitant en francs	7'055.51	> 5'000 : endettement très important
Dette brute par rapport aux revenus	190%	150% - 200 % : mauvais

Mme Christine Varone donne des explications sur les indicateurs financiers :

- Part des charges d'intérêts : 0 % indicateur qualifié de bon jusqu'à 4 %. Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée
- Part du service de la dette 4% : qualifié de charge faible en-dessous de 5%. Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et amortissements. Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
- Dette nette par habitant : Fr. 7'055.00 : qualifié d'endettement très important au-delà de Fr. 5'000.00. Dette brute par rapport aux revenus : 190% : indicateur qualifié de mauvais : entre 150 et 200%

Avec la mise en place du modèle de compte harmonisé MCH2, l'évolution de la dette par habitant est déterminée différemment. Les engagements hors-bilan concernant notre part d'emprunt auprès des associations de communes (ASSCOV, RSSV, ACV) se montant à plus de 4.9 millions, sont pris en compte sans pondération pour le calcul de la dette par habitant. Cela impacte très fortement notre situation.

Pour rappel, en 2021, la dette nette par habitant, sans prise en compte de ces engagements hors bilan, était de Fr. 2'630.00 et serait sur la même base, sans le hors-bilan, de Fr. 1'673.00 en 2022. Finalement, il convient de retenir la valeur informative limitée de cet indicateur, sachant que l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

M. Frédéric Bracher remercie le Conseil communal pour la gestion financière de la commune et pour la présentation des comptes et du bilan. Il constate que le compte 299 « excédent du bilan » est passé de Fr. 850'000.00 à presque 1.8 million pour l'exercice 2022. Cette augmentation provient pour env. Fr. 540'000.00 d'une réserve liée au retraitement du patrimoine financier et pour env. Fr. 400'000.00 du bénéfice 2022. M. Frédéric Bracher pose deux questions :

- Est-il exact que cet excédent du bilan ne peut servir qu'à couvrir un potentiel découvert dans les années à venir et qu'il ne peut pas être utilisé à une autre fin ?
- En cas de fusion de communes, ce montant ne pourra pas être rétrocédé aux citoyens de Granges, mais sera transféré dans la nouvelle collectivité. Est-ce bien correct ?

M. Frédéric Bracher souhaite connaître la politique de la commune quant à cet excédent du bilan.

Mme Christine Varone répond qu'effectivement l'excédent du bilan permettra de couvrir un éventuel déficit, mais il permettra également d'avoir une meilleure capacité financière. De notre capacité financière dépendra notre marge d'investissement. Si cet excédent n'est pas utilisé le jour où une fusion de commune a lieu, il est correct que celui-ci sera mis dans le pot commun, selon les règles applicables à une fusion.

Concernant la politique de la commune par rapport à cet excédent, Mme Christine Varone explique qu'à ce jour, rien n'est défini. Le Conseil communal a la volonté de pérenniser le futur en augmentant la capacité financière. La situation sera analysée lorsque les investissements en cours (le bâtiment de la Léchère 2b, les étapes des améliorations foncières) seront terminés.

M. le Président précise qu'il ne faut pas oublier les projets au niveau du district qui sont conséquents (le futur du CO avec sa piscine et la salle triple de sport, le centre médical de la Veveyse, les bâtiments du RSSV). Tous ces projets en cours ou à venir vont impacter les comptes communaux pour les 5 à 10 prochaines années. Donc, en cas de fusion, ce n'est pas certain que la commune de Granges apporte beaucoup financièrement.

Mme Christine Varone complète en indiquant que lors de l'assemblée des délégués du CO, des investissements futurs à hauteur de 75 millions ont été évoqués. Il est clair que les charges liées y relatives impacteront fortement nos comptes. Le capital propre pourra être pris pour assumer ces charges.

M. le Président confirme à M. Rodolphe Aeschlimann que la caserne des pompiers est toujours propriété de la commune. Celle-ci est louée à l'Association des secours sud fribourgeois.

Concernant les chiffres très élevés qui viennent d'être évoqués concernant les investissements futurs au niveau du district, M. Pierre-Philippe Durussel demande comment se positionnent les communes. Est-ce qu'elles sont prêtes à tout accepter et à tout payer ?

M. le Président répond que l'Association des communes de la Veveyse est en train de réaliser une planification financière à 15 ans, en regroupant tous les investissements prévus dans le district. Une fois ce travail terminé, il faudra réfléchir à des priorités et faire des choix. Néanmoins, il y a des éléments qui sont obligatoires et qu'il faudra accepter, comme les écoles, ou le domaine de la santé.

Mme Christine Varone fait savoir que la volonté du Conseil communal est de présenter notre planification financière à 5 ans lors de l'assemblée dédiée aux budgets. Cela permettra d'avoir une vision de l'ensemble du district puisque les planifications financières des différentes associations seront alignées sur une même base. Il sera ainsi possible de gérer les priorités et qu'elles soient possibles pour toutes les communes du district.

M. Pierre-Philippe Durussel demande quelle est la possibilité pour les citoyens de s'exprimer par rapport aux investissements qui seront décidés pour le district.

M. le Président explique que les décisions prises par les associations de communes sont soumises au référendum obligatoire si un certain seuil est dépassé. Si le seuil du référendum n'est pas dépassé, les citoyens ont la possibilité de récolter des signatures et de lancer un référendum facultatif. Dès lors, les citoyens peuvent s'exprimer sur tous les investissements importants du district.

3.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

A la lecture de ce rapport, M. Vincent Michellod constate que le système de contrôle interne est souvent mentionné. Il demande si c'est une obligation.

Mme Christine Varone confirme que le système de contrôle interne est une obligation. Néanmoins, avec la charge de travail importante liée à la mise en place du plan comptable MCH2, ce système n'a pas encore été mis en place. La commune de Granges, comme la plupart des autres communes, n'a pas pu mener de front ces 2 sujets.

Le système de contrôle interne conduit à une formalisation des processus de travail, les procédures de travail existent déjà. Ce travail sera réalisé courant 2023 par l'administration ou par un organe externe, et chapeauté par un Conseiller communal.

3.5 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

Les 5 et 6 avril 2023, les comptes de l'exercice 2022 ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire Fiduservices SA. En date du 18 avril 2023, ils ont été présentés à la commission financière, par le Syndic et la responsable du dicastère des finances, ainsi qu'un représentant de la fiduciaire. Lors de ce contact, M. Corminboeuf, réviseur en charge, a présenté le déroulement et la démarche de la révision qui s'est faite pour la première fois sur le modèle MCH2. Il a répondu aux questions de la commission financière.

Comptes de fonctionnement

La majorité des groupes de comptes de fonctionnement clôturent en ligne avec le budget, signe d'une bonne maîtrise des coûts pour l'exercice sous revue.

Après application de la baisse du taux d'imposition des personnes physiques de 89% à 79% votée précédemment, le résultat présente un excédent de CHF 404'042.41.

Le poste des impôts a enregistré des rentrées plus conséquentes que prévu au budget. Les principaux postes qui présentent des écarts sont les suivants :

- L'impôt sur les prestations en capital (+ CHF 138'405.65)*
- L'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values (+ CHF 91'416.65)*
- L'impôt sur les mutations immobilières (+ CHF 237'384.30)*

Soit un montant total de CHF 467'206.60.

Pour la 5^e année consécutive, le taux d'imposition a pu être baissé de 89% à 79%. Cette situation réjouissante devrait amener une réflexion sur le taux d'imposition de notre Commune.

Compte d'investissement

Aucun investissement n'a été clôturé à fin 2022. Ils sont tous reportés sur l'année suivante.

Bilan au 31 décembre 2022

Le capital propre au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 3'095'076.43, dont CHF 1'793'913.70 d'excédent, après la prise en compte du bénéfice de l'exercice 2022.

Préavis de la commission financière

La commission financière préavise favorablement les comptes 2022 tels qu'ils nous ont été présentés.

Remerciements

La commission financière remercie le Conseil communal pour son dévouement, et sa bonne gestion des budgets. Nous félicitons nos caissières, Mesdames Beaud et Prélaz, ainsi que Madame Varone, pour la bonne tenue des comptes et leur présentation sous la nouvelle norme MCH2.

3.6 Approbation

La parole n'étant plus demandée, les comptes de résultats et d'investissements 2022 sont soumis au vote et sont acceptés par 34 oui, soit à l'unanimité (le Conseil communal ne peut pas prendre part au vote, selon l'article 18, alinéa 3, de la loi sur les communes).

M. le Président remercie la commission financière pour la bonne collaboration, et l'assemblée communale pour la confiance accordée.

4. Règlement communal pour les subventions en matière d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables et de la protection de l'environnement

4.1 Présentation

Mme Annelore Kleijer présente le règlement qui est une suite du règlement relatif au subventionnement des vélos électriques. Ce règlement été vu et analysé par la commission de l'énergie. Il a également reçu les préavis favorables des services cantonaux.

Ce règlement fait partie des objectifs de développement durable du programme de législature 2021-2026 et comprend 4 axes :

- Les bâtiments
- La biodiversité
- La gestion de l'eau
- La mobilité

Avec la mise en place de ce règlement, le Conseil communal souhaite impliquer les propriétaires des bâtiments à réaliser des travaux pour économiser l'énergie et à recourir aux énergies renouvelables, inciter la population à une mobilité écologique ainsi qu'à protéger l'environnement et favoriser la biodiversité. Le Conseil communal a souhaité subventionner des actions qui ne sont pas subventionnées par le canton ou la Confédération.

Mme Annelore Kleijer donne des explications sur l'annexe 1 qui mentionne les objets subventionnés.

M. Jérôme Lambert a bien pris note de la subvention pour les abonnements 1/2 tarif. Il demande ce qu'il en est de l'abonnement général pour les gens qui font l'effort de prendre les transports publics tous les jours.

Mme Annelore Kleijer répond que c'est un premier pas qui est fait. Le montant de Fr. 6'000.00 prévu dans le budget a contraint le Conseil communal à faire des choix. Toutefois, la possibilité d'élargir les subventions par la suite est envisageable.

Mme Jacqueline Sutter est d'avis que le 1/2 tarif est plutôt utilisé pour les loisirs. Les citoyens qui pendulent chaque jour ne sont pas aidés. Elle trouve également ridicule de subventionner les vélos électriques.

M. le Président explique, comme l'a mentionné Mme Annelore Kleijer, que les subventions ont été arrêtées en fonction des finances communales. Subventionner un abonnement général à hauteur de

Fr. 30.00 aurait été dérisoire, raison pour laquelle le choix s'est porté sur le 1/2 tarif. Toutefois, des réflexions pourront être menées si les finances communales le permettent.

Pour Mme Jacqueline Sutter, ce n'est pas très juste de subventionner uniquement les vélos électriques par rapport à celui qui fait l'effort de pédaler pour aller au travail.

Mme Annelore Kleijer répond que c'est plutôt un moyen incitatif de pousser les gens à aller vers le report modal. Il est clair que la personne qui fait le choix d'acheter un vélo électrique, ne le fait pas pour la subvention.

Mme Annelore Kleijer confirme à M. Jérôme Lambert que la subvention est bien pour un premier abonnement 1/2 tarif.

Mme Fabienne Dietrich complète en précisant que l'idée de subventionner le 1/2 tarif est de toucher des personnes qui ne prennent jamais les transports publics car ils sont trop coûteux. En les aidant par cette subvention peut-être que par la suite elles continueront d'utiliser les transports publics.

M. Pierre-Philippe Durussel constate que la commune a beaucoup investi pour développer les transports publics. Au moment d'octroyer des subventions, la commune subventionne beaucoup plus le vélo électrique que les transports publics. N'y a-t-il pas une incohérence dans la politique de subventionnement ?

M. le Président précise que le règlement sur le subventionnement des vélos électriques existe déjà et le Conseil communal ne souhaitait pas le supprimer. Une longue réflexion a été menée sur le choix de la subvention. Au final, le Conseil communal a préféré octroyer Fr. 30.00 pour un 1/2 tarif qui coûte entre Fr. 185.00 (adulte) et Fr. 120.00 (jeune) la première année.

M. Frédéric Bracher remercie le Conseil communal pour cette proposition. Toutefois, il met dans la balance la charge administrative que représente l'octroi de cette subvention. La commune devra contrôler, par principe d'équité, chaque demande et s'assurer que la personne ne possède pas déjà un abonnement 1/2 tarif. Cette charge administrative n'est-elle pas disproportionnée pour le remboursement de Fr. 30.00 ?

M. le Président répond que pour l'abonnement 1/2 tarif il y a un tarif différencié si c'est un nouvel utilisateur ou si la personne dispose déjà un abonnement. Cela permet donc facilement de faire le contrôle sans charge administrative supplémentaire.

Mme Valérie Cottet demande s'il ne serait pas plus juste d'octroyer cette subvention en fonction du revenu. Elle pense particulièrement aux étudiants pour qui Fr. 30.00 ne sont pas négligeables. Par contre, pour une personne salariée, Fr. 30.00 est une moindre somme.

M. le Président souligne que plus on ajoute de critères, plus la charge administrative sera lourde.

M. Grégoire Demaurex se réfère aux subventions liées à la biodiversité, dont le thème est très intéressant. Il demande ce que la commune va mettre en place pour ses bâtiments.

M. Stéphane Dorthe indique que la commune plante, chaque année, un arbre symbolisant les naissances dans la commune.

M. le Président explique également qu'une réflexion sera menée avec le réaménagement du centre du village pour arboriser ce secteur, sachant que le bâtiment de la Léchère 2 b n'a pas beaucoup d'espace pour la plantation d'arbres.

M. Benoît Jordil complète en soulignant que les 3 zones vertes situées vers le bâtiment communal vont être revégétalisées afin de permettre une certaine biodiversité.

4.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

La commission financière a pris connaissance du règlement. Elle estime que les valeurs de la plupart des subventions n'auront pas de réels effets incitatifs.

Elle préavise néanmoins favorablement à l'approbation de ce règlement.

4.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président indique que lors de sa séance du 20 mars 2023, le Conseil communal a accepté ce règlement à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le règlement communal pour les subventions en matière d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables et de la protection de l'environnement est soumis au vote et est accepté par 35 oui, 2 non et 5 abstentions.

5. Rapports des commissions communales

5.1 Rapport de la commission d'aménagement

M. Vincent Michellod, Président de la commission, donne lecture du rapport. Celui-ci est joint en annexe de ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. le Président remercie l'ensemble des membres de la commission pour leur travail.

5.2 Rapport de la commission des naturalisations

M. Jean-Pascal Ubertini, Président de la commission, a fait savoir qu'aucun dossier n'a été déposé en 2022. M. le Président indique donc qu'il n'y a pas de rapport.

5.3 Rapport de la commission de l'énergie et environnement

Mme Annelore Kleijer, Présidente de la commission, donne lecture du rapport. Celui-ci est joint en annexe de ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. Stefano Marengo demande s'il est possible de consulter le rapport sur le potentiel solaire photovoltaïque de la commune. Mme Annelore Kleijer répond qu'il s'agit d'un document de travail interne ; à voir s'il peut être publié.

M. le Président remercie les membres de la commission qui sont très actifs sur les thématiques de l'énergie et de l'environnement.

5.4 Rapport de la commission en faveur des jeunes apprentis et étudiants

Mme Christine Varone, Présidente de la commission, donne lecture du rapport.

La commission s'est constituée en date du 30 mars 2023. La Présidence a été confiée à Mme Christine Varone. Pour rappel, la commission est composée de Mmes Fabienne Dietrich, Roxana Egger, ainsi que de MM. André Droux et Jérôme Fornerod. Le secrétariat est assuré par Mme Patricia Gabriel.

Trois groupes de travail ont été mis sur pied pour élaborer différents documents et formulaires pour l'obtention et l'octroi des prêts. A ce jour, aucune demande de prêt n'a encore été adressée à la commune.

6. Informations communales

Démission de Mme Annelore Kleijer

M. le Président adresse de vifs remerciements à Mme Annelore Kleijer qui terminera son mandat de Conseillère communale au 31 mai 2023.

Mme Annelore Kleijer a été élue en 2015. Grâce à ses compétences professionnelles dans les domaines de la construction, de l'énergie et du développement durable, Mme Annelore Kleijer a apporté un soutien précieux au Conseil communal, et dans les différentes commissions où elle a siégé.

Titulaire également du dicastère de l'enfance et des écoles, Mme Annelore Kleijer a contribué au bon fonctionnement de ces deux domaines, en collaboration avec les communes voisines.

Le Conseil communal la remercie pour son immense engagement, durant ces huit années. Toutefois, Mme Annelore Kleijer conserve ses fonctions au sein du service technique communal.

Le corps électoral est donc convoqué le dimanche 2 juillet 2023 pour une élection complémentaire. Le dépôt des listes est possible jusqu'au lundi 22 mai 2023 à midi, à l'administration communale.

Règlement de police

Le règlement de police est en cours d'élaboration. M. le Président indique que l'objectif est de le présenter à la prochaine assemblée communale. Pour rappel, ce règlement est fait en collaboration avec les communes d'Attalens, Bossonnens et Remaufens. Il sera soumis aux services du canton, pour préavis, avant de passer en assemblée communale.

Secours sud fribourgeois

Dans le cadre de l'assemblée des délégués de l'association des secours sud fribourgeois, M. le Président explique que le Conseil communal est intervenu concernant le délai d'intervention des ambulances qui est relativement long, dans notre commune notamment. Il a demandé à ce que des solutions soient trouvées afin d'améliorer la situation. Un courrier sera adressé au comité des Secours sud fribourgeois. Le Conseil communal reviendra sur ce sujet lors de l'assemblée de décembre.

Bâtiment de la Léchère

Mme Christine Varone fait le point de la situation.

La construction du bâtiment avance bien. Les difficultés d'approvisionnement de certains matériaux ont eu des conséquences sur le planning et sur la fin des travaux. La livraison des fenêtres, en particulier, a été reportée au début 2023 au lieu de décembre, ce qui a nécessité plusieurs décalages dans les interventions des différents corps de métier.

La remise du bâtiment se fera en deux phases : pour la partie locative, elle aura lieu fin juillet et pour la partie publique du rez-de-chaussée, elle devrait s'agender à la fin septembre.

Le Conseil communal a mis en location les six appartements, à partir du 1^{er} août 2023, par l'intermédiaire de la régie Châtel.

Le budget n'est pas encore entièrement bouclé. Plusieurs variantes d'aménagements doivent encore être validées. La hausse du prix des matériaux a également contraint la commission de bâtisse à faire certains choix, tout en respectant les contraintes du bâtiment. À fin avril, des travaux à hauteur de 1,75 million ont déjà été réglés.

La commission de bâtisse se réunit régulièrement avec la direction des travaux. Les compétences et l'expérience de M. Patrick Genet, Président de la commission de bâtisse, sont précieuses.

Mme Christine Varone explique à Mme Jacqueline Sutter que pour l'instant il est encore un peu difficile de se projeter dans les appartements. Néanmoins, deux visites ont été effectuées et un appartement est déjà réservé. La commune travaille avec la Régie Châtel pour leur mise en location.

Une journée porte ouverte sera organisée. La population en sera informée le moment venu.

Qualité de l'eau

Mme Fabienne Dietrich communique des informations sur la qualité de l'eau à Granges.

La dureté de l'eau est variable. Ces deux dernières années, la dureté était de 24+/-4 alors qu'elle était plutôt autour des 22+/- 2 les années précédentes. A noter, que cette valeur est une moyenne entre des analyses réalisées à Granges, Attalens, et Bossonnens.

Cette augmentation peut paraître importante. Toutefois, lorsqu'on la compare avec la dureté de l'eau dans les différentes communes du canton de Fribourg, on réalise que la dureté mesurée à Granges est tout à fait dans la moyenne, voire plutôt basse. Il est également important de noter qu'il n'y a pas de normes légales pour la dureté de l'eau.

Suite à ces changements et à l'interrogation de certains citoyens, la commune a contacté l'AVGG afin d'avoir plus d'informations et de savoir si des mesures devaient être prises de façon individuelle ou collective.

Mme Fabienne Dietrich donne lecture de la réponse de l'AVGG.

Pour conclure l'AVGG propose d'agir de façon individuelle :

- Abaisser la température de l'eau chaude à 60 °C, la température ne devrait pas être inférieure pour des raisons d'hygiène
- Éviter l'eau en stagnation : ouvrir régulièrement les robinets
- Machine à laver : consulter le dosage recommandé sur l'emballage du produit et adapter le dosage à la dureté de l'eau ;
- Détartrage des appareils : détartrer régulièrement les appareils en respectant les prescriptions des fabricants.
- Il est également possible de réduire les dépôts calcaires (entartrage) en installant un adoucisseur sur l'arrivée d'eau de la maison.

Ces informations seront publiées dans le Granges.org et sur le site de la commune sous la section « eau ».

10. Divers

M. Pierre-Philippe Durussel relève que, depuis 5 mois, les habitants de Granges bénéficient d'une offre de transports publics nettement améliorée. A chaque heure, il y a une liaison avec la gare de Palézieux

avec une excellente correspondance, et on peut aussi aller à Vevey sans changement et ceci tous les jours de semaine. Une telle amélioration n'est pas tombée du ciel. M. Pierre-Philippe Durussel tient à remercier toutes les instances qui se sont investies dans ce dossier. Il remercie plus particulièrement M. Savio Michellod pour qui le sujet des transports publics, la qualité de la desserte du village et la gare de Palézieux lui tiennent à cœur.

M. le Président remercie M. Pierre-Philippe Durussel et précise que ce résultat a été un travail de longue haleine et que plusieurs personnes ont contribué à cette amélioration de l'offre. Le fait que le canton de Vaud soit à proximité a également permis une bonne collaboration. Afin d'assurer la pérennité de cette offre, M. le Président encourage chacun à utiliser ces transports publics.

M. Jérôme Lambert demande où en sont les réflexions concernant le réaménagement du centre du village. Ce sujet n'a plus été discuté depuis plus d'une année. M. Jérôme Lambert rappelle qu'il y avait une volonté de regrouper le réaménagement du centre du village avec la mise en conformité des arrêts de bus qui doit être soumise à l'enquête d'ici la fin de l'année.

M. le Président fait savoir que le dossier avance et que l'objectif est de présenter un projet pour le budget 2024.

M. Rodolphe Aeschlimann indique qu'il habite à Granges depuis 50 ans. Il relève que durant toutes ces années, les relations avec la population se sont toujours très bien passées. Il tient à remercier la commune et ses habitants pour leur accueil.

M. Rodolphe Aeschlimann a été très impressionné par Mme Christine Varone et la remercie pour l'excellente présentation des comptes.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier Mme Christine Varone pour la préparation et la présentation des comptes. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud, Christel Prélaz, Patricia Gabriel, et à M. Yanick Ruchti pour la préparation de la salle.

L'assemblée est levée à 21h55.

Le Président

La Secrétaire

Savio Michellod

Patricia Gabriel

Annexes :

- Rapport de la commission d'aménagement
- Rapport de la commission énergie et environnement

PROVISoire

Commune de Granges-Veveyse

Commission d'aménagement du territoire

Rapport d'activités 2022

1. Activités de la commission

En 2022, la commission s'est réunie, a participé, respectivement a pris connaissance des séances suivantes :

Séance du 08 février 2022

Séance convoquée par le CC. Objectifs de la séance :

- PDR, présentation de l'état des lieux du projet de PDR et des étapes futures par notre syndic, président du COPIL.
- Valorisation centre village, point de situation sur le projet.
 - Le bureau RWB a présenté de nouveaux plans au CC en automne 2021.
 - Ces plans intègrent les principales modifications résultant des diverses prises de position de la CAM.
- Zone artisanale

La commune dispose d'une parcelle non construite de 1,5 ha en zone d'activité abrégée ZACT. Selon PD communal, le potentiel d'extension de cette zone est de 2,5 ha avec pour corollaire une réduction équivalente de la zone agricole.

Pour que le potentiel d'extension puisse être transféré en ZACT il faut démontrer qu'il y a une demande de la part des entreprises. A noter également que la répartition des ZACT est du ressort du district, via le PDR, lequel comprend deux ZACT régionales à Semsales et Granges.

Le CC fait part de ses objectifs en matière de développement de la ZACT :

- Le CC souhaite valoriser la ZACT afin d'y accueillir des entreprises créatrices d'emplois.
- Définir un concept de mobilité global pour la zone.

Préalablement au lancement d'études, demande est faite à la CAM d'élaborer des réflexions en relation avec le futur de la parcelle mise en zone (propriété : droit de superficie, vente en bloc ou morcellement etc.).

Information à la population du 08 mars 2022

Le CC a invité la population à une séance d'information sur le projet de valorisation du centre village. La CAM y était représentée. A priori, le projet présenté a été accueilli plutôt favorablement par les personnes qui ont participé à ladite information. Les feedbacks recueillis seront pris en compte par le CC.

Séance du 16 mars 2022

Séance convoquée par la CAM. Objectif : traitement de la demande du CC relative à la ZACT.

M.Nicolas Berset, membre de la commission et exploitant la zone agricole de 25000 m², est d'avis que cette zone fertile devrait être maintenue en zone agricole (ZA). Il en va de la viabilité et de la pérennité des exploitations agricoles (surface propre vs surface louée ?). Par ailleurs, les exploitations agricoles contribuent, chacune à leur échelle, à la garantie d'une autonomie alimentaire conforme aux bases légales.

Suite aux échanges en commission, un catalogue de réflexions, y compris quelques questions, a été élaboré et transmis au CC.

Rencontre citoyenne du 21 juin 2022

Rencontre initiée par M. Jérôme Lambert dans le but discuter du projet de valorisation centre village. Objectif de la rencontre : recueillir avis, propositions et craintes en lien avec le projet de valorisation du centre village et en informer le CC en retour.

La CAM a été très surprise par cette initiative, postérieure à l'information à la population. Tenant compte de ses attributions, la CAM

aurait souhaité être contactée en amont. Elle aurait accueilli avec intérêt une telle démarche en temps opportun.

La CAM est en attente des réflexions du CC consécutivement à la rencontre citoyenne.

Je ne saurai terminer sans remercier l'ensemble des membres de la commission pour le travail effectué et la collaboration constructive.

Le présent rapport a été soumis et validé par l'ensemble des membres de la commission.

Pour la commission d'aménagement, le président.

Vincent Michellod

Rapport de la commission énergie et environnement 2022

1. Composition de la commission :

La composition de la commission n'a pas changé, les membres sont toujours motivés par les dossiers et les projets qui sont discutés et analysés lors des séances.

2. Projets en cours

L'année 2022 a été ponctuée de 6 séances. Les projets suivants ont été traités :

Présentation du concept de gestion des forêts de la commune de Granges :

Une séance a eu lieu le 1^{er} février 2022 en présence du Conseil Communal et de la commission. Monsieur Patrick Rossier, chef du 4^e arrondissement forestier, ainsi que Monsieur Jacques Genoud, garde forestier pour la Commune, sont venus présenter en quoi consiste la gestion de nos forêts communales, leurs fonctions et leur exploitation. Suite à cette séance, il a été proposé d'organiser une activité pour la population sur le thème de la gestion des forêts avec le reboisement d'une partie de la zone déboisée dernièrement vers le réservoir de l'AVGG. Cette activité se tiendra le samedi 14 octobre 2023.

Groupe-IT – favoriser la mutualisation des projets de PV :

La commission a analysé la possibilité de travailler avec Groupe-IT, accompagnateur des propriétaires de bâtiment dans leur démarche d'installation photovoltaïque, afin de proposer à la population une mutualisation des demandes d'installation de PV. Cependant, au vu de la surcharge de travail en raison du nombre de demandes qui explose, Groupe-IT n'a pas donné suite à notre demande. La commission garde cependant cette idée en réserve.

Modification de la loi sur l'énergie – éclairage public :

Le Conseil communal a demandé à la commission d'analyser la situation sur le territoire communal. Un groupe de travail de la commission a analysé la situation afin de bien comprendre l'ensemble de nos installations et a transmis une liste de questions au Groupe-E pour prévoir une optimisation. Le projet est en cours.

Projets possibles d'investissements dans le photovoltaïque sur le territoire communal :

Ce projet a débuté en 2021 sous l'impulsion de Monsieur Remi Descombes, membre de la commission, qui a fait un gros travail de recherche et d'analyse. La commission a évalué le dossier afin de déterminer les actions que la commune peut entreprendre afin d'accroître les surfaces photovoltaïques.

Un rapport a été soumis au Conseil Communal en octobre 2022 portant sur les propositions suivantes :

- Etat de la situation actuelle entre consommation et production d'énergie électrique solaire.
- Rentabilité de différents projets à l'heure actuelle
- Proposition de 3 projets : potentiel communal (toitures publiques et privées), soutien et promotion auprès des propriétaires ainsi que financement participatif.

Le Conseil communal a pris acte de ce rapport et en a discuté début 2023 lors de l'établissement des projets pour la commune.

Règlements sur les subventions communales :

Comme déjà mentionné ce soir, la commission a œuvré à l'élaboration de ce règlement en proposant un large choix de domaines subventionnables avec une estimation des coûts si tout pouvait être mis en œuvre. Sur cette base, le conseil communal a pu faire son choix selon le budget qui pouvait être proposé pour 2023. Il en ressort le règlement validé ce soir.

Mémento « Vie quotidienne » du canton sur le potentiel de pénurie d'énergie :

Le conseil communal a demandé à la commission d'évaluer le memento créé par le canton afin d'évaluer le potentiel d'économie d'énergie pour la commune. Cette dernière a mis en place des actions qui ont été présentées lors de l'assemblée des budgets en décembre 2022.

Autres projets :

Séance de partage avec les autres présidences des commissions énergie de la Basse-Veveyse. Deux éléments ont été entre autres discutés : les participations de la commission au Repair Café et à l'organisation d'une séance sur les subventions énergétiques des bâtiments.

La commission a également discuté de différents sujets qui sont à l'heure actuelle encore en attente. Ces sujets pourraient donner lieu à des projets ultérieurement :

- Biodiversité dans les jardins
- Plantation d'un verger communal

3. Articles dans le granges.org :

4 articles ont été publiés dans le granges.org en 2022:

- En février : Réseau de distribution de courant à Granges
- En mai : Nos forêts
- En août : Œuvrer ensemble pour une commune plus favorable à la diversité !
- En novembre : Le potentiel solaire photovoltaïque de la Commune de Granges

Pour terminer, je tiens à remercier les membres de la commission pour leur engagement, la qualité du travail fourni, pour le suivi des dossiers et la prise des PV.